



Municipalité de Saint-Jacques

À une séance spéciale du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue **ce lundi 15 juin 2015, à 19 h**, à laquelle sont présents :

Monsieur Pierre La Salle, maire

Madame Josyane Forest, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Claude Mercier, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Sophie Racette, conseillère, étant absente.
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller, étant absent.
Monsieur François Leblanc, conseiller, étant absent.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 234-2015

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté.

Résolution n° 235-2015

Départ de l'employé numéro 02-005

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-005 a remis sa démission à la Municipalité de Saint-Jacques dans une correspondance datée du 19 mai 2015;

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-005 nous avait informé dans sa correspondance qu'elle mettait fin à son emploi en date du 19 juin 2015;

ATTENDU QUE les conditions de fin d'emploi avaient été établies par l'employé numéro 02-005 dans sa correspondance du 19 mai 2015;

ATTENDU QUE l'employé numéro 02-005 a décidé le vendredi 5 juin 2015 en avant-midi de quitter son emploi le 5 juin 2015 à midi;

ATTENDU QUE la modification de la date de fin d'emploi a été modifiée par cette dernière;

ATTENDU QUE la raison du départ de l'employé numéro 02-005 est un départ volontaire pour d'autres défis et d'autres projets;

ATTENDU QU'aucune somme supplémentaire ne sera versée, seulement les sommes dues seront versées à l'employé numéro 02-005;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 232-2015 dans laquelle la Municipalité de Saint-Jacques acceptait la démission de l'employé numéro 02-005 en date du 19 juin 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter la démission de l'employé numéro 02-005 et cela en date du 5 juin 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents, d'accepter le départ de l'employé numéro 02-005 et cela à compter du 5 juin 2015.

ET QUE la direction et les officiers élus désirent rencontrer l'employé numéro 02-005, afin de souligner les 21 années de service au sein de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution n° 236-2015

Levée de la séance

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 45.



Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale



Pierre La Salle
Maire